



ÉDUCATION LA CGT ENGAGE LES NÉGOCIATIONS

Chères collègues, chers collègues,

À notre demande, nous avons été reçus, le 6 février dernier, par l'Administration. Étaient présents : Monsieur le DGA Ressources Humaines et Modernisation, Monsieur le DGA Famille, Education, Sports et Loisirs, Monsieur le Directeur de l'Education et Monsieur le Responsable Service Ressources des Ecoles et Temps Périscolaires. Nous avons pu porter vos revendications et faire le point sur les thèmes suivants :

Le recrutement et le pool de remplaçant :

Notre syndicat a réitéré sa demande de recrutements pour répondre aux besoins immédiats dans les écoles, le remplacement systématique des absences et le renforcement du pool de remplaçants.

Le pool est actuellement composé de 100 agents (50 ATT et 50 ATSEMS). L'Administration reconnaît que 90% d'entre eux sont malheureusement absorbés dans les effectifs des écoles pour remplacer des arrêts de longues durées, des congés maternité ou des postes vacants. Il est donc difficile pour elle, actuellement, de pourvoir aux remplacements ponctuels sur des arrêts de courtes durées.

L'Administration admet qu'il est nécessaire de renforcer le pool pour répondre aux besoins exprimés dans les écoles.

Elle nous indique qu'un jury de recrutement se réunit tous les mois mais que peu de candidats se présentent du fait du manque d'attractivité.

Concernant les congés parentaux, elle envisage de recruter des remplaçants sur des contrats d'un an au lieu des six mois actuels, et ce pour limiter la précarité de ces agents contractuels.

La rémunération :

Notre syndicat a revendiqué une revalorisation salariale immédiate pour l'ensemble des agents travaillant dans les écoles, levier indispensable pour renforcer l'attractivité des postes actuellement en tension.

Nous avons donc demandé une revalorisation salariale mensuelle de 100 euros pour tous les agents de l'Éducation. En effet, nous nous sommes basés sur le bonus attractivité dont ont bénéficié les agents de la Petite Enfance (en sachant que cette augmentation est financée à 66% par la CAF, il reste donc 33% à la charge de la collectivité, ce qui ne sera pas le cas pour l'Éducation).

Monsieur le DGA Ressources Humaines et Modernisation nous annonce qu'il est prévu dans le budget 2026, notamment pour la direction de l'Éducation, une enveloppe budgétaire afin de résorber les inégalités salariales femmes/hommes.

Nous ne pouvons que nous satisfaire que cette revendication, que nous portons depuis de nombreuses années, ait enfin été entendue.

Cette disposition ne saurait pour autant suffire puisqu'elle ne fait qu'appliquer le Code du travail qui indique bien que « tout employeur assure, pour un même travail ou pour un travail de valeur égal, l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes », et qu'elle ne fait que résorber une inégalité salariale que vous avez injustement subie depuis de nombreuses années.

L'Administration nous indique que notre demande de revalorisation serait difficilement supportable au regard de la masse salariale de la Direction. Pour autant, elle nous rejoint sur le fait qu'il faut augmenter les régimes indemnitaires des personnels des écoles. Elle nous indique qu'elle va rapidement étudier les possibilités d'une revalorisation salariale.

La pénibilité :

Notre syndicat a insisté sur l'engagement et le professionnalisme des personnels des écoles qui effectuent leurs missions sur de longues plages horaires, ce qui accentue la pénibilité au travail.

Concernant l'octroi de jours de sujétions supplémentaires, l'Administration nous répond que la Cour des Comptes ne sera pas favorable à l'augmentation de ceux-ci car la législation concernant les 1607 heures travaillées ne le permet pas.

À partir de 45 ans, il peut être proposé aux agents de suivre un parcours GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences). Ce parcours prévoit que les agents puissent effectuer des formations afin d'anticiper une usure professionnelle et leur permettre d'avoir des perspectives de mobilités. Malheureusement, chaque année très peu de places sont disponibles (50 pour les 3 entités) alors que les effectifs de l'Éducation s'élèvent à plus de 1200 agents.

Pour pallier la pénibilité des missions, l'Administration dote les agents de matériel adapté aux problématiques relatives à leurs missions.

Notre prochaine rencontre se tiendra le 13 mars prochain, afin de poursuivre rapidement nos négociations avec l'Administration.

Notre syndicat continuera, comme il l'a toujours fait, à défendre vos intérêts et vous rendra compte du contenu de cette prochaine rencontre. Nous restons bien évidemment disponibles pour répondre à vos questions.

**Je suis syndiqué,
pourquoi pas vous ?**

**la
cgt**

